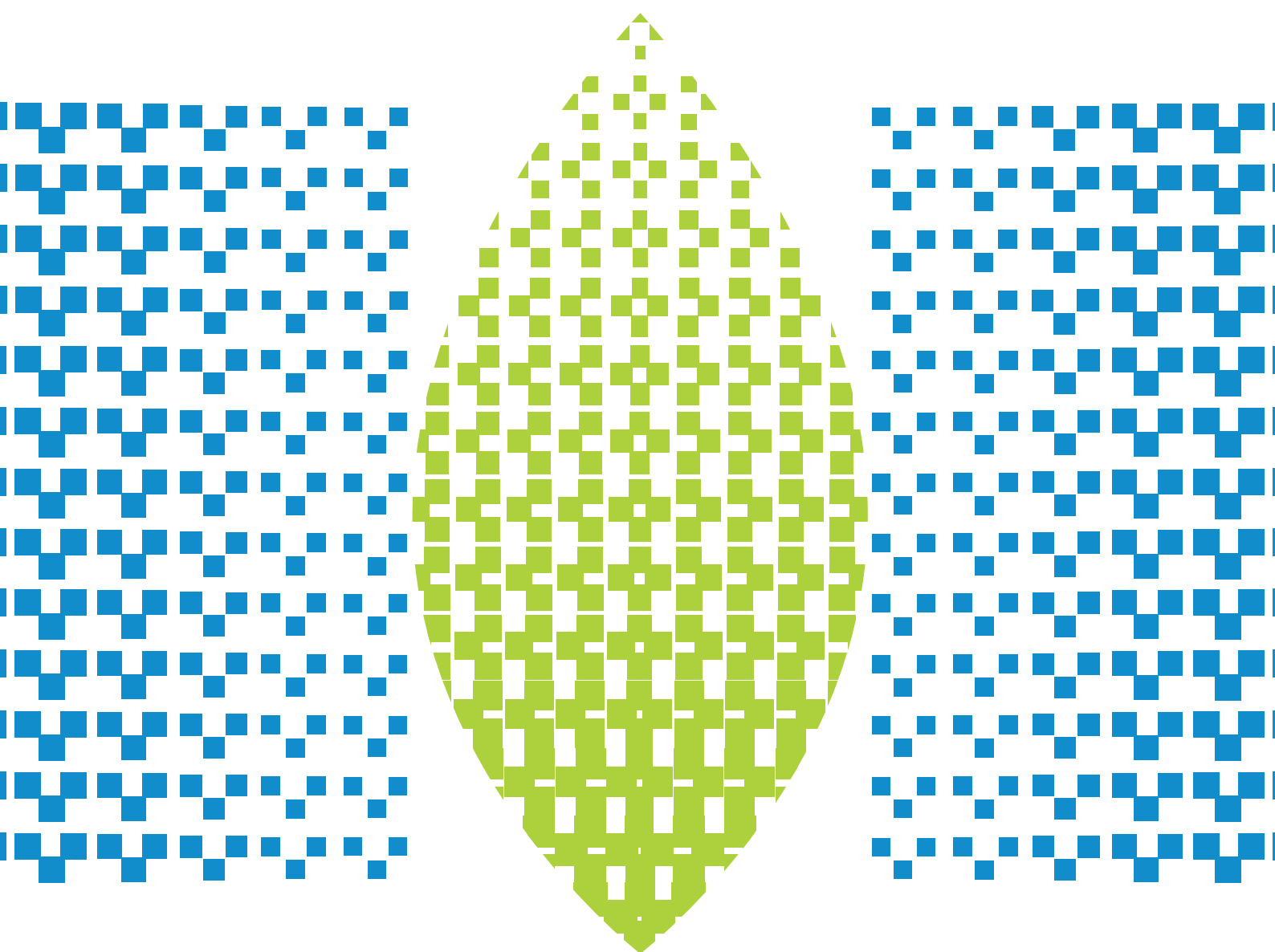




Vers un futur plus vert

SUNREF Maurice, la ligne de crédit pour
une croissance verte et inclusive



Développé par



Partner with
France ^{REP}
*Partenaire de la France

Avec la participation financière de l'UE



En partenariat avec



Mis en œuvre par





SUNREF Maurice

Le label finance verte de l'AFD

L'Agence Française de Développement (AFD) accompagne, depuis 2009, la transition de Maurice vers une économie bas carbone, résiliente au changement climatique et inclusive. En partenariat avec deux banques partenaires locales, l'AFD a développé une filière de la finance verte avec des outils marketing appropriés.

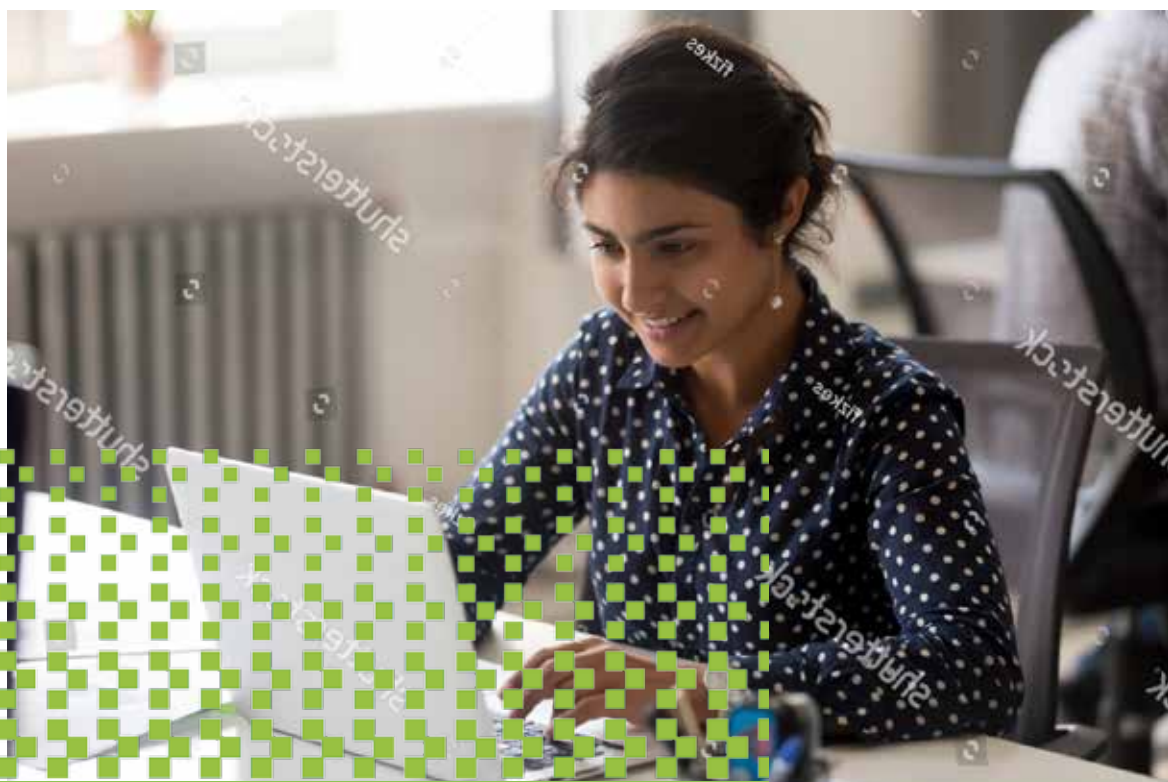
Une ligne de crédit verte pour les entreprises et particuliers, via deux banques partenaires et une assistance technique locale

Ce programme innovant s'inscrit dans le cadre d'une vaste initiative déployée dans plus de 30 pays pour promouvoir la finance verte, afin de développer les énergies renouvelables, d'améliorer l'efficacité énergétique, et de soutenir les investissements nécessaires pour s'adapter aux impacts du changement climatique dans des secteurs économiques jugés prioritaires, notamment la construction, l'hôtellerie, l'industrie locale et l'agriculture.

En partenariat avec The Mauritius Commercial Bank Ltd (MCB) et la SBM Bank (Mauritius) Ltd (SBM), SUNREF Maurice propose une assistance aussi bien **financière que technique** afin d'encourager les entreprises à saisir les opportunités liées à la croissance verte, accroître leur compétitivité, améliorer leur meilleure image de marque et accéder à de nouveaux marchés.

Les thématiques SUNREF Maurice : Atténuation et adaptation au changement climatique, ainsi que l'égalité professionnelle

SUNREF est la solution sur mesure qui permet aux entreprises d'acquérir des technologies et des équipements verts innovants, et d'adopter des modèles de développement plus durables, pour renforcer leur sécurité énergétique et leur résilience au changement climatique, tout en réduisant leurs coûts d'exploitation et leur empreinte carbone. Le programme répond également à la problématique de l'égalité Femmes/Hommes dans l'économie mauricienne.



Qu'est-ce que SUNREF Maurice ?

SUNREF Maurice propose une approche intégrée, spécifique et innovante, combinant une offre financière, à des conditions attractives, avec une assistance technique :



Une ligne de crédit:

75 millions d'euros accordés par l'AFD aux banques partenaires pour le financement de projets verts

Des primes à l'investissement de **5%** à **16%** du montant éligible du prêt

Un dispositif **d'assistance technique** offrant :

- Aux banques partenaires : une aide à l'identification des opportunités d'investissements dans les projets d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, ainsi que ceux favorisant l'égalité professionnelle Femmes/Hommes en entreprise ; une aide pour analyser l'éligibilité au financement SUNREF des projets présentés.
- Aux entreprises porteuses de projets : une aide au développement de projets verts éligibles, innovants et rentables, mais aussi à la préparation de leurs projets à présenter aux banques partenaires.
- De suivre la mise en œuvre des projets.
- Aux banques de commercialiser, communiquer et faire la promotion des offres proposées sous la ligne de crédit.

Business Mauritius a renforcé ses capacités internes pour stimuler l'émergence de projets de développement durable de qualité auprès des acteurs privés de l'économie locale. La participation financière de l'Union européenne à SUNREF permet d'offrir une **assistance technique gratuite**.

En tant qu'acteur local majeur pour la promotion du développement économique, du capital social et de la croissance durable et inclusive pour toute la communauté des affaires, Business Mauritius est le partenaire responsable de la mise en œuvre du programme d'assistance technique.

Qui peut bénéficier du prêt SUNREF ?

- Les clients existants ou nouveaux de la MCB ou de la SBM peuvent soumettre une demande pour le financement d'un projet vert à Maurice.
- Les entreprises ou particuliers qui désirent mettre en œuvre un projet promouvant l'atténuation ou l'adaptation au changement climatique ou bien l'égalité Femmes/Hommes.

Une approche sur mesure

Investissements de petite échelle – jusqu'à Rs 10 millions

- Possibilité de financer jusqu'à 100% du coût total.
- Prêt d'un montant maximum de 250,000 euros (environ Rs 10 millions) pour l'achat et l'installation de technologies figurant sur une liste préétablies d'équipements et de matériels éligibles (LEME), disponible à la demande auprès des banques partenaires.
- Les banques partenaires approuvent directement le projet à travers une procédure simplifiée.

Investissements plus larges ou plus complexes – jusqu'à Rs 200 millions

- Possibilité de financer jusqu'à 100% du coût total.
- Prêt d'un montant maximum de 5 millions d'euros (environ Rs 200 millions).
- Chaque projet fait l'objet d'une évaluation technique approfondie par des experts, pour en apprécier les risques et en vérifier l'éligibilité au regard d'une série de critères prédéfinis, propres à chacune des catégories d'investissements du programme SUNREF (Atténuation, Adaptation et Genre).

Primes applicables aux investissements de petite ou grande échelle:



La subvention globale pour un projet "genre" issu de l'auto-diagnostic et du plan d'action genre sera alors de 10% (5% + 5%) du prêt finançant le projet "genre".

Subvention versée après vérification de l'installation effective des équipements

SUNREF Maurice, un levier de compétitivité

Bénéfices financiers

- Assistance gratuite à la préparation des projets.
- Financement à crédit des investissements, associé à des primes d'investissements variables en fonction de la nature du projet.
- Réduction des coûts opérationnels et environnementaux pour les activités économiques liées aux investissements.

Amélioration de la compétitivité

- Financement de technologies efficaces et respectueuses des ressources naturelles (énergie, eau, matières premières).
- Amélioration de la qualité et de la performance des équipements liés aux processus industriels ou des ouvrages (ex: bâtiments verts durables).
- Amélioration de la productivité et modernisation des entreprises à travers des nouveaux processus et des réductions de coûts opérationnels.
- Amélioration des performances par la mise en place de mesures d'égalité professionnelle Femmes/Hommes.

Image de marque renforcée

- Reconnaissance sociétale accrue, de la part des clients, des salariés, de la société civile ou des partenaires financiers.
- Modernisation et renforcement de l'image de l'entreprise.
- Accès à de nouveaux marchés grâce aux investissements dans la préservation de l'environnement et le développement durable.



Aide personnalisée

- Gamme complète de prestations d'assistance technique, allant de l'évaluation initiale du projet jusqu'à la demande de crédit.
- Expertise pour guider le choix des investissements et sélectionner les meilleurs équipements et technologies.
- Soutien au développement de projets verts éligibles, innovants et rentables.

Conformité aux standards internationaux

- Anticipation des futures réglementations en matière d'efficacité énergétique et de protection de l'environnement.
- Ouverture à de nouveaux marchés internationaux.

Prêts attractifs, flexibilité et disponibilité

- Procédure de demande de crédit simple.
- Financement disponible auprès des banques partenaires MCB et SBM.
- Procédure accélérée pour les petits projets (moins de 250,000 euros et équipements pré-validés).
- Financement structuré offrant des conditions attractives.



Informations clés

Secteurs prioritaires

Cette liste n'est pas exhaustive et les investissements ne se limitent pas aux secteurs ci-dessous:

■ Atténuation du changement climatique

Investissements dans les énergies renouvelables (ER).

Investissements d'efficacité énergétique (EE).

Investissements dans la mobilité électrique.

Financement des éco-entreprises.

Investissements dans les bâtiments verts avec les technologies/solutions de réduction de la consommation d'énergie (les projets seront évalués au cas par cas).

■ Adaptation au changement climatique

Agriculture: consommation d'eau, usage des sols, irrigation, agriculture raisonnée (culture protégée, variétés résistantes, utilisation de la technologie).

Tourisme: consommation et traitement d'eau, gestion des zones côtières, désalinisation, bâti bioclimatique.

Industrie: consommation d'eau, désalinisation, traitement et valorisation des effluents.

Logement: bâtiments verts avec les solutions de résilience (traitement au cas par cas sur la gestion de l'eau, résilience contre vents forts, risque d'inondation, phénomènes de température extrême, etc...). Bâtiments verts certifiés sont éligibles à l'Atténuation et/ou à l'Adaptation (traitement au cas par cas pour identifier la nature de la certification et des solutions mises en œuvre).

■ Genre

Investissements identifiés dans le plan d'action construit après l'auto-diagnostic genre.



Quels types de projets sont financés par SUNREF Maurice?

Toutes les demandes de prêt SUNREF devront d'abord répondre aux critères de crédit de la banque partenaire et répondre à ses exigences en termes de solvabilité, de statut et de conformité avec la législation nationale.

Indicateurs financiers

- Montant maximal du prêt accordé : 5 millions d'euros (environ Rs 200 millions).
- Devise du prêt : MUR/EUR ou toute autre devise.
- Durée des emprunts : 4 ans minimum.
- Période de grâce maximale de remboursement du prêt : 3 ans.
- Taux d'intérêt plafond : aucun (à la discrétion de la banque partenaire).

Critères d'éligibilité techniques (atténuation du changement climatique)

Investissements 'Brownfield' (incluant les projets de rénovation) :

- Réduction minimale de 20% de la consommation d'énergie.
- Les économies d'énergie doivent représenter au moins 50% des économies de coûts induits par le projet, avec un retour sur investissement de 2 à 8 ans.

Investissements 'Greenfield' :

- Énergie solaire photovoltaïque.
- Énergie issue de la biomasse, à condition que la ressource en biomasse ne soit pas issue de la déforestation.
- Mini-centrales hydrauliques ou centrales alimentées à la biomasse.
- Les investissements seront considérés sur le concept des meilleures technologies disponibles.

Critères d'éligibilité techniques (adaptation au changement climatique)

- Économie de consommation d'eau:
 - des équipements en milieu domestique : 30%.
 - globale en milieu agricole : 10%.
 - efficacité hydrique des produits agricoles : 20% par kg de produit.
 - ou à des fins de réduction de la consommation globale en eau (10%).
- Collecte des eaux pluviales ou réutilisation des eaux usées à des fins non potables (20%).
- Conformité aux normes et standards en fonction de la nature du projet.
- Conformité aux objectifs validés par des études de faisabilité préalables au financement du projet.

Certains investissements dans les activités d'adaptation sont complexes et seront évalués au cas par cas.

Critères d'éligibilité techniques (égalité Femmes/Hommes)

- Au cas par cas, et sur validation de l'expert faisant partie de l'assistance technique.

Une offre innovante - Construire son projet en 9 étapes

Le porteur de projet bénéficie d'un suivi sur mesure. SUNREF Maurice offre une procédure d'accompagnement dédiée permettant à tout porteur de projet souhaitant bénéficier du programme, de s'assurer de la viabilité de son projet ainsi que de la réussite de sa mise en œuvre, en s'appuyant sur un réseau de partenaires engagés à ses côtés.

Ces étapes incluent :

1

Prise de contact initiale, que ce soit auprès d'une banque partenaire ou de Business Mauritius, pour discuter du projet, évaluer sa faisabilité et ses résultats techniques et financiers potentiels.



2

Remise du dossier de demande de financement à la banque partenaire (MCB ou SBM). La banque peut confirmer son intérêt ou demander des informations complémentaires.



3

Décision de financement de l'investissement par la banque partenaire et soumission du dossier à l'assistance technique.



4

Délivrance d'un avis technique d'éligibilité SUNREF par Business Mauritius, avec un rapport d'évaluation du projet et des primes d'investissement mobilisables, et soumission de celui-ci à la banque partenaire et à l'AFD.



5

Avis de non-objection de l'AFD pour financer le projet sur la ligne SUNREF.



6

Signature du contrat de prêt entre la banque partenaire et l'investisseur.



7

Validation, décaissement et mise en œuvre du projet, selon les modalités de la banque partenaire.



8

Décaissement des primes d'investissements après mise en œuvre des installations financées.



9

En phase opérationnelle du projet, une évaluation de son impact peut se faire faire par un expert indépendant mandaté par l'AFD sans frais additionnels pour le porteur de projet.



CONTACTS



AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

✉ AFDPORTLOUIS@afd.fr

☎ (230) 213 64 00

TECHNICAL ASSISTANCE



✉ sunref@businessmauriti.us.org

☎ (230) 466 36 00

SUNREF PARTNER BANKS



The Mauritius Commercial Bank Ltd

✉ contact@mcb.mu

☎ (230) 202 5000



SBM Bank (Mauritius) Ltd

✉ sbm@sbmgroup.mu

☎ (230) 207 0111

